

Distr. générale 28 mars 2012 Français

Original: anglais

Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Dix-septième réunion New York, 26 juin 2012

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la réunion par la représentante du Secrétaire général.
- 2. Élection de la Présidente.
- Adoption de l'ordre du jour. 3.
- 4. Élection des autres membres du Bureau.
- 5. Élection, conformément aux paragraphes 4 et 5 de l'article 17 de la Convention, des 11 membres du Comité devant remplacer ceux dont le mandat arrive à expiration le 31 décembre 2012.
- 6. Questions diverses.

Annotations

Point 6

L'article 28 de la Convention dispose que le Secrétaire général recevra et communiquera à tous les États le texte des réserves qui auront été faites au moment de la ratification ou de l'adhésion. Il dispose en outre que les réserves peuvent être retirées par voie de notification adressée au Secrétaire général, lequel informe tous les États parties¹.

¹ Pour obtenir le texte de la Convention et l'état de la participation à cet instrument, notamment les réserves et les déclarations, prière de consulter le site Web de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante : http://treaties.un.org (État des traités, chap. IV.8).



